

Les modes d'organisation de l'aide humaine

A réception de votre notification indiquant le nombre d'heures PCH, vous allez devoir choisir le ou les modes d'organisation de votre aide humaine.

Comment choisir ? Partez de vos besoins, comment souhaitez-vous gérer votre quotidien et informez-vous sur les avantages et inconvénients de chaque mode. Vous avez la possibilité de cumuler les modes d'organisation selon vos besoins.

Pouvez-vous modifier votre mode d'organisation ? OUI ! Plusieurs fois par an si vous le souhaitez. La loi vous oblige seulement à en informer le Président de votre Conseil Départemental. Rapprochez-vous de votre CD pour connaître les modalités d'information (courrier ou mail).

Retrouvez sur la page suivante un tableau comparatif des 3 modes d'organisation possibles : prestataire, emploi direct et aidant familial ainsi qu'un focus sur le mode mandataire qui est un appui à l'emploi direct.

Le service Mand'APF vous accompagne dans votre quotidien sur le mode mandataire.

Notre objectif est de sécuriser l'aide humaine des personnes qui ont recours à l'emploi direct tout en favorisant l'autonomie et la participation de ces personnes. Nos frais de gestion sont entièrement pris en charge par le tarif de la PCH mandataire.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.



Pour toute question, vous pouvez contacter votre référent.

Pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : <http://mandapf.blogs.apf.asso.fr>

Tableau comparatif des différents modes d'organisation :

	Service prestataire	Emploi direct	Emploi direct avec l'appui d'un service mandataire	Aidant Familial
Statut	Utilisateur	Employeur	Employeur	Entourage
Situation	Le service met à disposition ses salariés	Je recrute	Le service propose des candidats que je recrute	Je choisis la personne
Paiement	Je règle une facture	Je paie le salaire et les cotisations	Le service calcule et je paie	Je paie un dédommagement
Embauche	Aucune démarche	Je fais toutes les formalités	Le service m'aide dans les formalités	Aucune démarche
Remplacement	Le service se charge du remplacement	Je m'occupe du remplacement	Le service me propose des candidats	Je m'occupe du remplacement
Rupture du contrat de travail	Aucune formalité	Je m'occupe de la procédure	Le service me conseille et m'aide dans les procédures	Aucune formalité
Organisation	Le service organise le travail et les plannings	Je dirige mes salariés et organise le travail	Le service m'aide et me conseille	J'organise le travail



Pour toute question, vous pouvez contacter votre référent.

Pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : <http://mandapf.blogs.apf.asso.fr>